



Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2012 - Poitiers

Présents

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Guy GRATTEAU	Etablissement Public du Bassin de la Vienne
Mme Valérie MARMIN	Conseil régional de Poitou-Charentes
M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Conseil général de la Vienne
M. Maurice RAMBLIERE	Conseil général de la Vienne
Mme Françoise MICAULT	SIVEER
M. Henri RENAUDEAU	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Pallu
M. Philippe ALBERT	Syndicat mixte des eaux de Gâtine
M. Jacky QUINTARD	Commune de Vivonne
M. Gilbert QUESNE	Commune de Hiesse

Collège des usagers

M. Louis-Marie GROLLIER	Association des Irrigants de la Vienne
M. François-Marie PELLERIN	Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Louis GORRY	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

Collège de l'Etat

M. Pierre POUGET	DREAL Poitou-Charentes
M. Roger TAUZIN	DDT de la Vienne, Directeur
Mme Séverine FARINEAU	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Christian BROUSSE	Service de Prévision des Crues Vienne Thouet
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres
M. Jacques MOMON	ONEMA

Excusés

M. Yves GARGOUIL	Conseil général de la Vienne
M. Dorick BARILLOT	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Anthony SIRAUT	Grand Poitiers
M. Gérard SARDET	SIAEPA de Lusignan
M. Jean-Luc AUDE	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Guy ARNOUX	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
M. Philippe COLAS	Vienne Nature
M. Serge RIVET	UFC Que Choisir
M. le Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne	
ONF	

Personnes non membres de la CLE également présentes

Mme Anne-Marie BERTRAND	DDT de la Vienne – Responsable du Service Environnement et Biodiversité
M. Edouard BRANGEON	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne
M. Jacques BOUDAUD	Conseil Général de la Vienne - Directeur Général Adjoint du Développement
M. Cédric CHAT	SIAH de la Pallu, Technicien
M. Nicolas HUTIN	Syndicat de l'Auxances - Syndicat de la Boivre, Technicien

Cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Hôtel du Département - Direction de l'Environnement et de l'Agriculture
Place Aristide Briand BP 319 86008 POITIERS CEDEX
Tél : 05 49 55 87 31 – Fax : 05 49 61 13 40 – Mail : hetienne@cg86.fr

Mme Anne COLMAR
Mme Hélène ETIENNE
M. Arnaud JACQUET
Mme Bénédicte NORMAND

Bureau d'études GEO-HYD
Conseil général de la Vienne – Animatrice du SAGE Clain
Bureau d'études GEO-HYD
Conseil général de la Vienne – Directrice de l'environnement et de l'agriculture

Ordre du jour

1. Présentation du diagnostic, des enjeux et objectifs pour validation
2. Point d'information sur l'avancement des études d'élaboration du SAGE
3. Présentation de l'inventaire des ouvrages du bassin du Clain
4. Point d'information sur la révision du SDAGE Loire Bretagne
5. Point d'information sur la réforme territoriale



M. RAMBLIERE, Président de la CLE, remercie les membres de la CLE pour leur participation à la réunion. Il indique que cette réunion de la CLE est consacrée à la présentation, la discussion et la validation du diagnostic du SAGE.

Il rappelle les objectifs du diagnostic :

- expliquer le constat réalisé dans l'état initial du SAGE, validé en juin 2011,
- identifier les atouts et les contraintes du territoire,
- identifier les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du territoire.

Cette étape va permettre, dans la suite du travail, de proposer des dispositions, des actions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux et objectifs.

L'élaboration du diagnostic a fait l'objet :

- d'une première série de réunions des 3 commissions thématiques du SAGE fin mai et début juin qui avaient pour objectif d'identifier les problématiques de gestion de l'eau,
- d'une réunion commune aux 3 commissions de travail fin juin qui avait pour objectif de faire la synthèse des éléments de diagnostic, de formuler et hiérarchiser les enjeux et objectifs du SAGE.

Suite à ces réunions, le bureau d'étude GEO-HYD a rédigé le rapport provisoire du diagnostic du SAGE qui a été présenté au bureau de la CLE à la fin du mois de septembre et qui est présenté aujourd'hui à la CLE.

1. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Cf. diaporama



La diapo n°20 concernant le diagnostic gouvernance comportait une erreur qui a été corrigée dans la version jointe du diaporama. La mention « mise en compatibilité des documents d'urbanisme » remplace « mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme ».

Mme COLMAR du bureau d'études GEO-HYD présente une synthèse du diagnostic du SAGE ainsi que les enjeux et objectifs proposés.

Il est également proposé, suite à la validation du SAGE, de partager le diagnostic avec les acteurs du territoire, au delà des membres de la CLE.

La présentation appelle les remarques suivantes.

- Concernant les Territoires à Risque Important d'Inondations (TRI), il est précisé qu'un tronçon du Clain est proposé au classement en TRI mais que cela n'est pas acté officiellement à l'heure actuelle. Les avis des collectivités concernées par ce classement divergent, il n'est donc pas évident que l'ensemble du territoire proposé en TRI soit retenu.

- M. PELLERIN souligne que l'enjeu de l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur pour le territoire.

- M. GORRY souhaite savoir à quel moment seront prises des décisions.

M. RAMBLIERE répond que le SAGE est une démarche de longue haleine qui se construit dans le temps. Différentes étapes d'élaboration sont à mener avant de définir le contenu du SAGE.

Mme ETIENNE indique qu'il s'agit aujourd'hui de valider le diagnostic c'est à dire d'identifier les problématiques de gestion de l'eau et les enjeux du territoire. C'est sur la base de ce diagnostic que la CLE devra proposer des dispositions, des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire.

M. BOUDAUD complète en rappelant que l'élaboration d'un SAGE suit 7 étapes et que la CLE doit prendre une décision à chacune de ces étapes pour poursuivre le travail d'élaboration. Il ajoute que le partage du diagnostic est important pour éclairer les décisions de la CLE par la suite.

- M. PELLERIN souhaite que le partage du diagnostic du SAGE, qui lui paraît important également, n'entraîne pas une perte de temps dans la suite de l'élaboration du SAGE.

Mme ETIENNE précise que le partage du diagnostic sera mené en parallèle de l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE, il n'y aura donc pas de perte de temps.

- M. BLUSSEAU indique que l'alimentation en eau potable est effectivement l'enjeu majeur du territoire qu'il convient de mettre en avant dans le diagnostic.

Il souhaite également que soit souligné la problématique de la qualité des eaux pour le captage de la Varenne. Au delà des problèmes de quantité en période d'étiage, l'utilisation du captage de la Varenne est également menacée par des teneurs en nitrates proches des seuils de potabilisation.

- M. GRATTEAU indique que la CLE devra à l'avenir se rapprocher des structures porteuses potentielles pour la phase de mise en œuvre du SAGE. Il convient en effet d'identifier la future structure porteuse du SAGE en parallèle de l'élaboration du SAGE.

- M. QUESNE demande comment les impacts des plans d'eau peuvent être limités.

Mme ETIENNE indique que le SAGE peut proposer la limitation ou l'encadrement de la création de nouveaux plans d'eau sur des secteurs sensibles par exemple. Concernant les plans d'eau existants, il est précisé que le SAGE ne peut pas remettre en cause les plans d'eau existants. Il peut cependant être demandé de mettre en conformité les plans d'eau qui ne le sont pas. Par ailleurs, des propositions d'effacement ou d'aménagements peuvent être faites pour supprimer ou réduire l'impact des plans d'eau au cas par cas.

M. GORRY indique qu'il existe une contradiction entre l'objectif de limiter l'impact des plans d'eau et l'objectif de réduire le déséquilibre quantitatif à l'étiage.

Mme ETIENNE indique qu'il existe différents types de plans d'eau qui n'ont pas tous les mêmes impacts sur le milieu et la ressource. Un plan d'eau installé sur le cours d'une rivière et captant une partie du débit de celle-ci ne peut être comparé à une retenue de substitution.

M. TAUZIN ajoute que certains plans d'eau sont intéressants pour la biodiversité, il cite l'exemple des étangs de la Région de Combourg Pressac faisant l'objet d'un site Natura 2000.

- M. GORRY demande si des plans d'eau sont concernés par l'étude du devenir des ouvrages qui sera lancée l'année prochaine.

Mme ETIENNE indique qu'il n'y a pas de plan d'eau concerné par l'étude. Les 56 ouvrages devant être analysés dans le cadre de cette étude sur le Clain et la Dive du Sud sont en majorité des ouvrages liés aux moulins.

- M. BROUSSE tient à préciser qu'une bonne annonce des crues n'empêche pas les crues : au delà de la prévision, il est donc nécessaire de travailler sur la prévention. Par ailleurs, il indique que le Service de Prévision des Crues Vienne Thouet travaille actuellement au développement d'un modèle pour améliorer l'annonce des crues sur le secteur de Vivonne.

⇒ **Le diagnostic du SAGE est validé par l'ensemble des membres de la CLE.**

2. AVANCEMENT DES ETUDES D'ELABORATION DU SAGE

cf. diaporama

Etude Scénarios/Stratégie

- M. PELLERIN demande si les scénarios alternatifs seront construits par thématique. Il lui paraît plus simple en effet de présenter ces scénarios de cette façon.

Mme ETIENNE indique que les scénarios seront construits en fonction des objectifs et enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic, ce qui revient à travailler par thématique.

M. BOUDAUD ajoute que la base de travail pour l'élaboration des scénarios sera constituée par les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau : le SAGE doit les prendre en compte comme des exigences de base et M. TAUZIN le rejoint sur le point réglementaire.

Etude de pré-localisation des zones humides

- M. ALBERT souhaite qu'il y ait un rapprochement entre les communes réalisant actuellement des inventaires de terrain des zones humides et la cellule d'animation du SAGE. Il convient en effet de s'assurer de la cohérence des inventaires d'autant plus que ces inventaires seront présentés pour validation à la CLE.

M. PELLERIN ajoute qu'il conviendra à l'avenir que la CLE définisse une méthodologie d'inventaire de terrain des zones humides qui s'appliquera de manière homogène à l'ensemble du territoire du SAGE.

Mme ETIENNE précise effectivement qu'il est nécessaire que les méthodologies utilisées soient cohérentes. Elle indique qu'elle est associée à la réalisation des inventaires en cours sur certaines communes du Pays de Gâtine. La méthodologie utilisée sur ces communes est celle adoptée par les CLE des SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, Vendée et Sèvre Nantaise. Cette méthodologie s'appuie sur la réglementation fixant les critères de délimitation des zones humides.

3. INVENTAIRE DES OUVRAGES DU BASSIN DU CLAIN

Cf. diaporama

Mme ETIENNE présente le travail réalisé par M. ROBERT, stagiaire de Master 2 IMACOF pendant 3 mois, concernant l'inventaire des ouvrages en rivière du bassin du Clain.

Ce travail a permis de :

- compléter l'inventaire des ouvrages,
- compiler les données existantes dans une base de données,
- évaluer les taux d'étagement et de fractionnement sur l'ensemble des cours d'eau du bassin de manière homogène.

La présentation n'appelle pas de remarques particulières.

4. REVISION DU SDAGE LOIRE BRETAGNE

Cf. diaporama

Mme ETIENNE informe les membres de la CLE de la consultation qui est en cours de novembre 2012 à avril 2013 sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire Bretagne.

La CLE étant sollicité pour avis sur ce dossier, il est proposé de présenter ce dossier de manière plus détaillée lors d'une prochaine réunion de CLE.

5. REFORME TERRITORIALE

Cf. diaporama



La diapo n°38 concernant la réforme territoriale pour les structures à compétence AEP comportait une erreur qui a été corrigée dans la version jointe du diaporama. Les syndicats concernés par la réforme sont les syndicats d'AEP uniquement.

Mme ETIENNE informe les membres de la CLE des consultations en cours réalisées dans le cadre de la réforme territoriale.

Concernant les syndicats rivière, des incohérences identifiées dans le projet de périmètre du futur syndicat Clain soumis à consultation des collectivités ont conduit le bureau de la CLE du SAGE Clain à proposer qu'un courrier soit envoyé au Préfet de la Vienne.

Un courrier du Président de la CLE a donc été envoyé le 9 octobre 2012 pour alerter le Préfet de ces incohérences. Il n'y a pas eu de réponse à l'heure actuelle.

Concernant les syndicats d'alimentation en eau potable, la consultation des collectivités est en cours. Elle porte sur l'intégration des syndicats AEP au SIVEER.

▪ Mme NORMAND précise que la réforme territoriale concerne la compétence AEP des syndicats. L'assainissement est tout de même concerné mais indirectement pour les syndicats qui ont à la fois la compétence AEP et la compétence Assainissement.

M. PELLERIN demande si l'assainissement non collectif (ANC) est concerné par la réforme.

Mme NORMAND indique que l'ANC n'est pas concerné directement mais qu'indirectement il peut l'être car certains syndicats peuvent avoir la compétence AEP et ANC.

▪ Mme MICAULT indique qu'il convient de distinguer les syndicats AEP qui souhaitent intégrer volontairement le SIVEER (Bas Loudunais, Coussais les Bois, Loudunais, SIRPEL) et les syndicats pour qui l'intégration est « forcée ». Elle précise que ce n'est pas une volonté du SIVEER à la base d'intégrer tous les syndicats du département.

▪ M. RENAudeau indique qu'il existe une différence importante entre les rivières et l'AEP dans le cadre de la réforme. Pour l'AEP, il y a une volonté d'une partie des syndicats d'intégrer le SIVEER et un historique avec la présence du SIVEER en tant qu'exploitant sur une majorité des syndicats AEP du Département. Concernant les rivières en revanche, il n'y a aucune volonté des syndicats existants d'évoluer vers une seule structure à l'échelle du bassin du Clain.

M. TAUZIN indique qu'il est conscient de la problématique sur le volet rivières de la réforme et qu'il fera remonter ces remarques au Secrétaire Général de la Préfecture et au Préfet.



L'ensemble des sujets ayant été examiné, le Président de la CLE remercie les participants de leur présence et lève la séance à 16h30.

Le Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Clain

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurice Rambliere', written over a horizontal line.

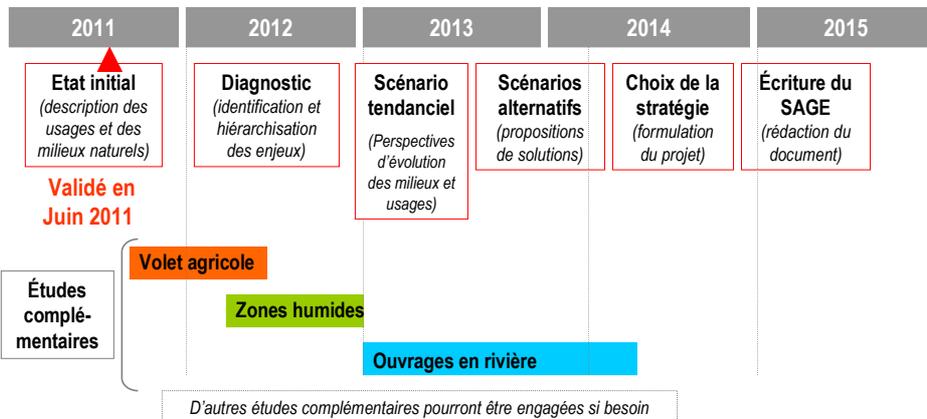
Maurice RAMBLIERE



Commission Locale de l'Eau - 12 novembre 2012 -Poitiers



Rappel du calendrier d'élaboration du SAGE





Ordre du jour

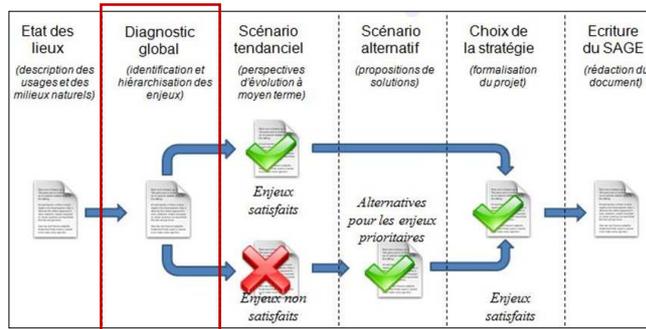
- 1 **Présentation du diagnostic du SAGE**
- 2 **Études d'élaboration du SAGE à venir et en cours**
- 3 **Inventaire des ouvrages du bassin du Clain**
- 4 **Révision du SDAGE Loire Bretagne**
- 5 **Réforme territoriale**

Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Principe de la procédure d'élaboration du diagnostic

Accompagner les membres de la Commission Locale de l'Eau dans l'élaboration de leur projet de territoire en réalisant le diagnostic global

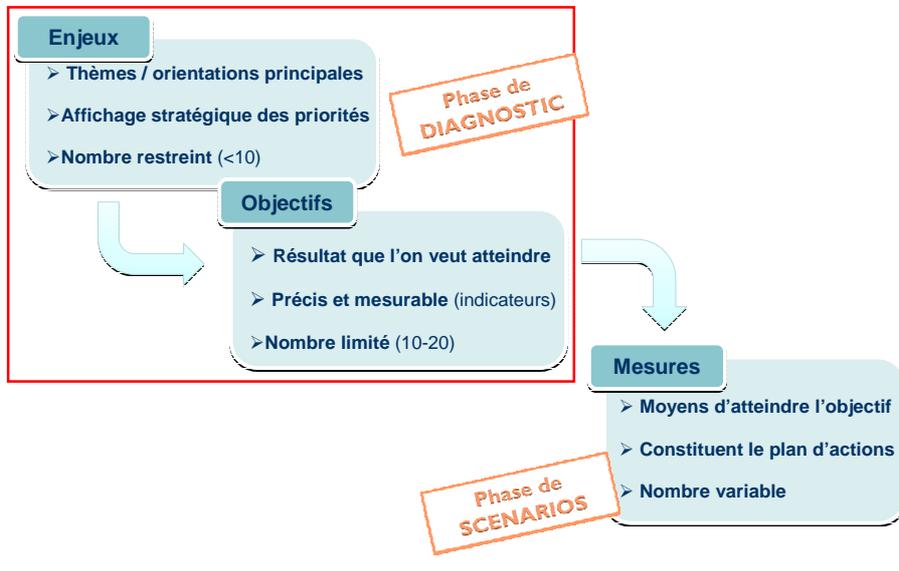


- ✓ Mettre en relation la pression des usages et l'état des ressources
- ✓ Identifier les atouts et contraintes du territoire
- ✓ Identifier et hiérarchiser les enjeux

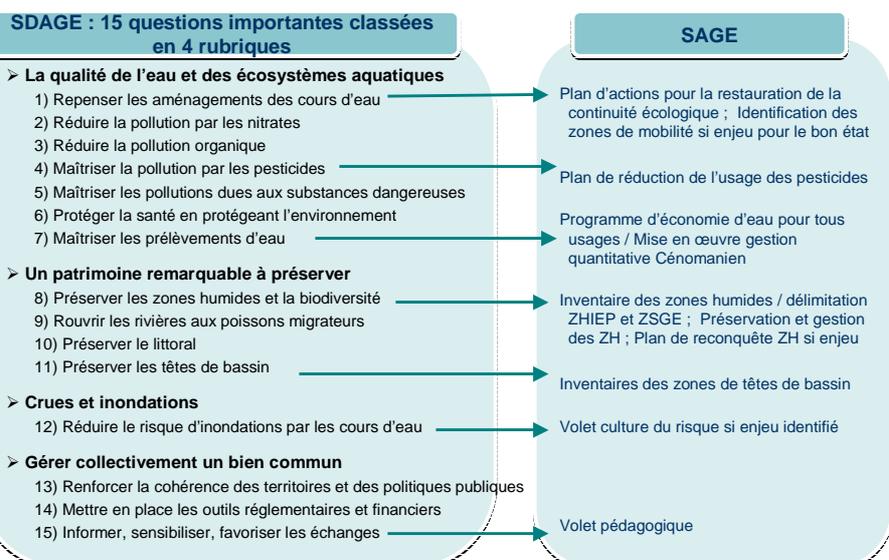
- Commission « Qualité de l'eau » → jeudi 31 mai
- Commission « Gestion quantitative » → jeudi 31 mai
- Commission « Gestion milieux aquatiques » → vendredi 1er juin
- Réunion commune aux 3 commissions → jeudi 28 juin



Enjeux, objectifs



Dispositions devant être prises en compte dans les SAGE pour être compatibles au SDAGE Loire Bretagne



Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Etat/Objectif vis-à-vis du bon état DCE : ME superficielles

Masse d'eau	Etat ME 2006-2007			Etat ME 2008-2009			Délai fixé pour l'atteinte du bon état		
	Etat écologique	Eléments biologiques	Eléments physico-chimiques	Etat écologique	Eléments biologiques	Eléments physico-chimiques	Ecologique	Chimique	Global
LE CLAIN AMONT	IBGN	IBGN	MP	IBGN	IBGN	MP	2015	2015	2015
LE BE	simulé			IPR, IBGN			2015	2015	2015
LA VONNE		IPR		IBGN			2015	2015	2015
LA CLOIERE		IPR					2015	2015	2015
LE RUISSEAU DITEUIL	simulé						2015	2015	2015
LA BOIVRE		IPR	MP, MA	IPR, IBD		O ₂ , MP	2015	2015	2015
L'AUXANCE		IPR		IPR			2015	2015	2015
LE CLAIN INTERMEDIAIRE	IBGN, IPR	IBGN, IPR		IPR			2021	2015	2021
LE CLAIN AVAL		IPR		IPR, IBD			2021	2015	2021
LA DIVE AVAL		IBGN		IBGN			2021	2015	2021
LA CHALUSSEE	simulé						2021	2015	2021
LA LONGERE	simulé						2021	2015	2021
LE PALAIS ET LA RHUNE		IPR					2021	2015	2021
LE MIOSSON		IBGN		IBGN		O ₂ , MP	2021	2015	2021
LA PALLU		IBGN	MP, NO3	IBD		NO3	2021	2027	2027
LA MENUSE		IBGN, IBD	MP, MA	IBGN, IBD		MP, MA	2015	2027	2027
LA DIVE AMONT		IBGN				MA	2027	2015	2027

Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Etat/Objectif vis-à-vis du bon état DCE : ME souterraines

Masse d'eau	Etat ME 2007-2009		Délai fixé pour l'atteinte du bon état		
	Etat chimique	Etat quantitatif	Chimique	Quantitatif	Global
Massif Central BV Vienne	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Calcaires et marnes de l'infra-Toarcien	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Calcaires à silex captifs du Dogger	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Calcaires du Jurassique supérieur captif	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Alluvions Vienne	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Le Thoué	Pesticides	Bon état	2021	2015	2021
Calcaires et marnes du Dogger	Nitrates	Bon état	2021	2015	2021
Calcaires et marnes Jurassique supérieur	Nitrates	Bon état	2021	2015	2021
Sables et grès libres du Cénomaniens	Pesticides	Bon état	2021	2015	2021

■ Bon état
■ Médiocre

Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Diagnostic qualité de l'eau - synthèse

- ❑ 8 ME sup avec report d'objectif bon état écologique 2021, 1 en 2027 (nitrates et pesticides)
- ❑ 2 ME sup avec report d'objectif bon état chimique 2027
- ❑ 2 ME souterraines avec report d'objectif de bon état chimique 2021

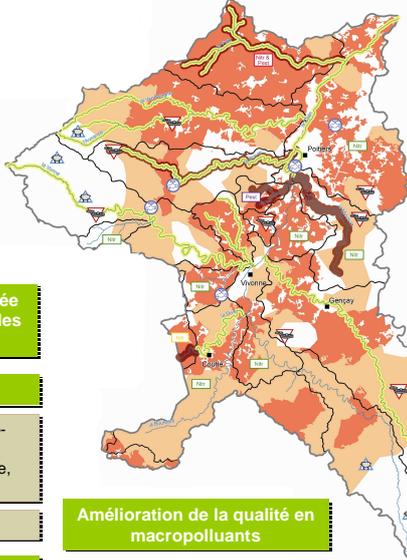
Une contamination généralisée par les nitrates et les pesticides agricoles / non agricoles

Des facteurs aggravants

Dégradation de la capacité auto-épuratoire des milieux (travaux hydrauliques, ouvrages, drainage, étiage...)

Vulnérabilité du milieu

Un manque de connaissance / pesticides et micropolluants



Amélioration de la qualité en macropolluants

Amélioration assainissement domestique

Enjeu AEP

Infraorcen NAEP

Nécessité de mélange Infraorcen / Dogger (Fluor / Nitrates)

Dépendance de l'AEP à des ressources vulnérables : Dogger et Clain

Etat des masses d'eau :

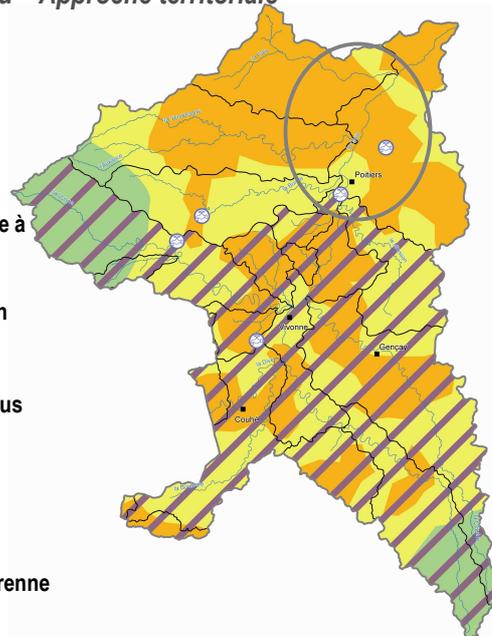
- Etat physico-chimique 2008-2009 médiocre et mauvais pour les nutriments (phosphore, azote)
- Masses d'eau pour lesquelles la moyenne annuelle 1998 - 2011 en nitrates dépasse 25 mg/L
- Captages AEP prioritaire Grenelle
- STEP présentant des mauvais rendements (Azote et/ou phosphore et/ou matières en suspension)
- Zone d'élevage
- Pression phytosanitaire et azotée importante (Bilan Corpen > 10 kg/ha de SAU fertilisable par an)
- Pression phytosanitaire importante (Forte densité céréales et colza)

Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Diagnostic qualité de l'eau - Approche territoriale

- Zone d'élevage, pression moindre
- Zone de polyculture - Pression moyenne à forte Nitrates et phytosanitaires
- Zone de céréales, polyculture - Pression importante Nitrates et phytosanitaires
- Rejets domestiques et industriels les plus importants sur la partie aval du bassin
- Captages prioritaires Grenelle
- Aire d'alimentation du captage de la Varenne





Diagnostic qualité de l'eau
Enjeux, objectifs

Principaux enjeux concernés

- « Alimentation en eau potable »
- « Gestion qualitative de la ressource »

Autres enjeux

« Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques »

Principaux objectifs concernés

- Réduire la pollution par les nitrates et les pesticides
- Réduire la pollution organique
- Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses



Diagnostic ressources en eau - synthèse

- ❑ 2 ME superficielles avec doute / respect des objectifs hydrologiques
- ❑ 9 ME superficielles avec un délai supplémentaire pour atteindre le bon état
- ❑ 2 ME souterraines avec doute / respect des objectifs hydrologiques

Prélèvements agricoles importants (28 Mm³ en moy.) et impactants

Restrictions fréquentes

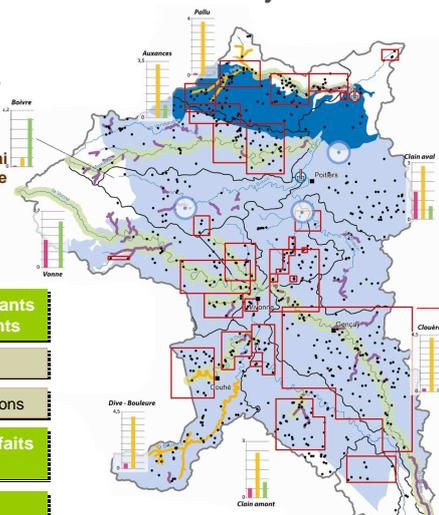
Difficulté de pilotage des exploitations

Prélèvements industriels satisfaits (2 Mm³) et peu impactants

Enjeu AEP

Besoins actuels satisfaits (20Mm³)

Besoins à long terme de Grand Poitiers non assurés en pointe et en cas d'étiage sévère



Bassin naturellement sensible à l'étiage

- Assecs récurrents
- Assecs "naturels"
- Masse d'eau superficielle dont l'hydrologie présente un risque

Vie biologique dégradée par les étiages marqués

- Fc' hydro naturel
- Prél' agricoles
- Plans d'eau
- Dégradation morpho
- Dégradation ZH

Gestion quantitative

- Respect du DOE mais restrictions fréquentes
- CTGQ en cours d'élaboration; définition de zones prioritaires
- ZRE > Volumes prélevables définis

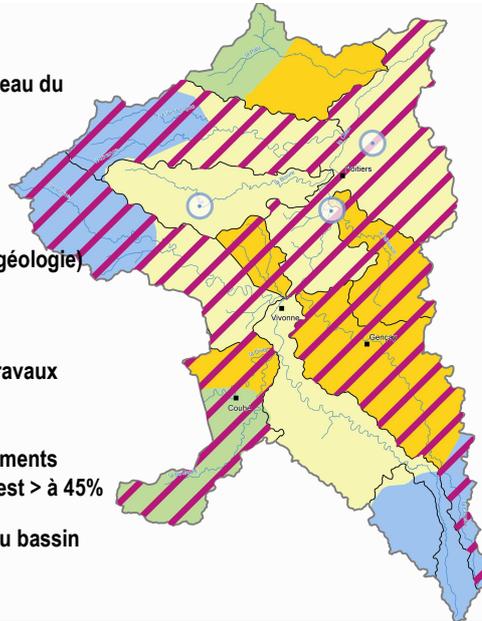




Diagnostic ressources en eau – Approche territoriale

Débit d'étiage faible et/ou assec sur les cours d'eau du bassin – principaux facteurs explicatifs :

-  Impact des plans d'eau
-  Impact des conditions naturelles (hydrogéologie)
-  Impact des prélèvements
-  Impact des prélèvements – impact des travaux hydrauliques anciens
-  Sous-bassin où la réduction des prélèvements pour l'atteinte des volumes prélevables est > à 45%
-  Prélèvements AEP les plus importants du bassin (Fleury, La Varenne, Sarzec)



Diagnostic ressources en eau

Enjeux, objectifs

Principaux enjeux concernés

« Alimentation en eau potable »
« Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage »

Autres enjeux

« Gestion qualitative de la ressource »
« Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques »

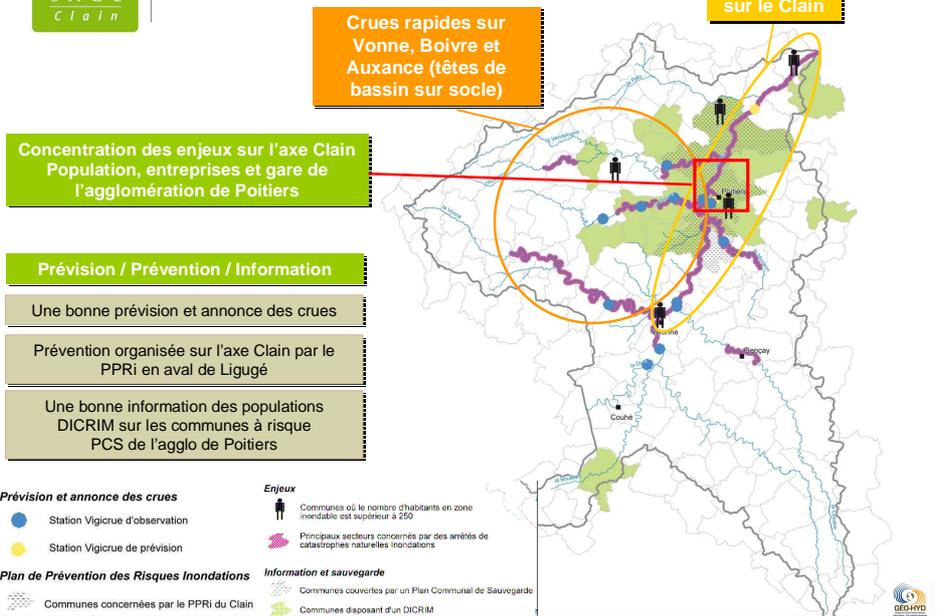
Principaux objectifs concernés

Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources

Sécurisation de l'AEP



Diagnostic inondation



Diagnostic inondation

Enjeux, objectifs

Enjeu | « Gestion des crues et des risques associés »

Autres enjeux | « Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques »

Objectif | **Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes**

Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Diagnostic milieux aquatiques - synthèse

- 8 ME superficielles avec report d'objectif de l'état écologique 2021
- 1 ME avec report 2027

Intérêt écologique des vallées

Mais qualité biologique parfois très dégradée

Impact des plans d'eau en tête de bassins

Manque de connaissance sur l'état biologique

Axe grand migrateur anguille et truite de mer

Axe grand migrateur anguille - truite de mer - alose - lamproie

Patrimoine naturel remarquable lié aux cours d'eau et zones humides

Cours d'eau fortement recalibrés

Taux d'étagement élevé (> 60%)

Secteurs ayant une forte proportion de plans d'eau sur cours d'eau impactants

Etat des milieux aquatiques

2015

2021

2027

Délai d'atteinte du bon état écologique

Continuité écologique non assurée

Taux d'étagement élevé sur le Clain intermédiaire et aval, la Dive du Sud, la Pallu, la Clouère

Blocage dès l'entrée du bassin

Difficulté franchissabilité > 50% des ouvrages

Mauvaise fonctionnalité des milieux

Pressions

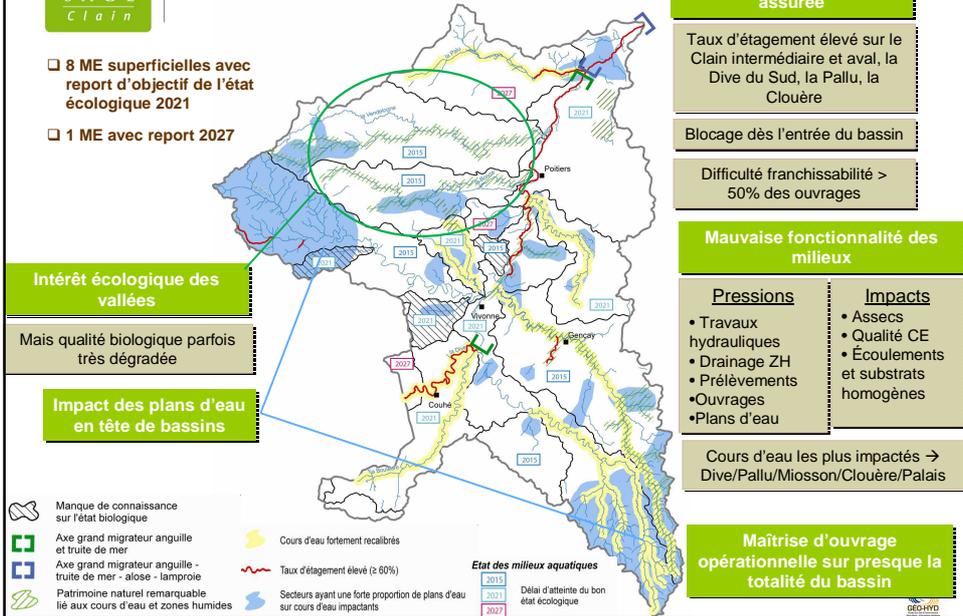
- Travaux hydrauliques
- Drainage ZH
- Prélèvements
- Ouvrages
- Plans d'eau

Impacts

- Assecs
- Qualité CE
- Écoulements et substrats homogènes

Cours d'eau les plus impactés → Dive/Pallu/Miosson/Clouère/Palais

Maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur presque la totalité du bassin



Présentation du diagnostic provisoire du SAGE



Diagnostic milieux aquatiques – Approche territoriale

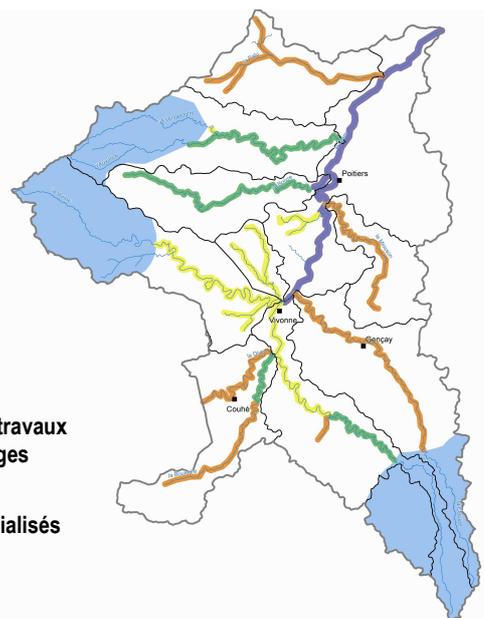
Zone d'étangs et d'élevage en tête de bassin – Cours d'eau parfois recalibrés, berge dégradée, MES

Cours d'eau les plus « préservés » du bassin - intérêt patrimonial, présence d'ouvrages

Cours d'eau dégradés en partie recalibrés, présence d'ouvrages.

Cours d'eau fortement dégradés par les travaux hydrauliques anciens, présence d'ouvrages

Cours d'eau urbanisés fortement artificialisés par les nombreux ouvrages, les berges artificialisées





Diagnostic milieux aquatiques

Enjeux, objectifs

Principal enjeu concerné

« **Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques** »

Autres enjeux

« Gestion qualitative de la ressource »
 « Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage »
 « Gestion des crues et des risques associés »

Principaux objectifs concernés

Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités

Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant



Diagnostic gouvernance - synthèse

Mise en œuvre du SAGE

- ♦ **CLE** : gouvernance élargie de la gestion de l'eau sur le bassin
- ♦ **Nécessité** pour la structure porteuse de **recouvrir la totalité du SAGE** en phase de mise en œuvre, **EPTB Vienne**, structure potentielle.
- ♦ (mise en compatibilité des documents d'urbanisme : SCOT notamment)

Gestion des milieux aquatiques

- ♦ De nombreuses maîtrises d'ouvrages existantes (sauf Vonne) : syndicats rivières, Fédération de pêche,
- ♦ Des programmes d'actions en cours (CRE et CTMA), à renforcer
- ♦ Une **modification des syndicats de rivière** par le SDCI à **accompagner**.

Gestion quantitative

- ♦ **Chambre d'agriculture de la Vienne**, porteuse du CTGQ,
- ♦ 5 **Sociétés Coopératives Anonymes de Gestion de l'eau (SCAG)** pour la mise en œuvre du Contrat : Pallu, Auxance, Clain moyen, Clain amont, Clouère.

Gestion de la qualité des eaux

- ♦ Charte de protection des périmètres de captage de la Vienne sur 8 captages dont 4 des 6 captages Grenelle,
- ♦ Programme Re-Source sur les captages Grenelle Fleury-La Jallière,
- ♦ **Manque de MO** pour les **pollutions diffuses** nitrates et pesticides sur le **captage de la Varenne** (eau superficielle pour l'AEP de Poitiers),





Diagnostic gouvernance

Enjeux, objectifs

Enjeu transversal

« Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau »

Objectifs

Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE

Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens

Maîtrise des coûts de la gestion de l'eau

21



Diagnostic global

Enjeux, objectifs

6 grands enjeux pour le SAGE...

...traduits en 12 objectifs

- Alimentation en eau potable
- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Gestion qualitative de la ressource
- Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques
- Gestion des crues et des risques associés
- Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

	Plus-Value que le SAGE peut apporter
Sécurisation de l'AEP	Moyenne
Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte
Réduction de la pollution organique	Moyenne
Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne
Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte
Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne
Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte
Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte
Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte
Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte
Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne
Maîtrise des coûts de la gestion de l'eau	Moyenne



Diagnostic global

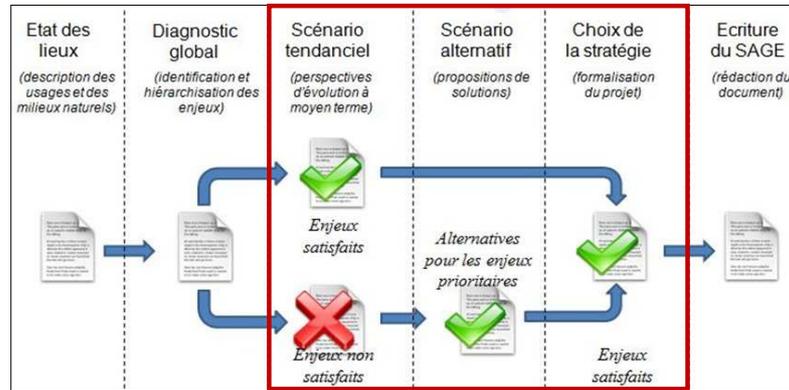
Partage du diagnostic du SAGE

- **Objectif**
 - Faire partager le diagnostic validé par la CLE aux acteurs du territoire
 - Éclairer les décisions de la CLE dans la suite de l'élaboration du SAGE
- **Modalités à définir**



Ordre du jour

- 1** Présentation du diagnostic du SAGE
- 2** Études d'élaboration du SAGE à venir et en cours
- 3** Inventaire des ouvrages du bassin du Clain
- 4** Révision du SDAGE Loire Bretagne
- 5** Réforme territoriale



Élaboration du scénario tendanciel

- **Objet** : définir les **tendances d'évolution des usages et de leurs impacts** sur le milieu à moyen terme (10 ans/15 ans), en tenant compte des programmes en cours ou à venir et identifier les enjeux du SAGE qui ne seront pas ou partiellement satisfaits à moyen terme
- **Contenu** : évolution des milieux et des usages

Élaboration des scénarios alternatifs

- **Objet** : proposer à la Commission Locale de l'Eau des **solutions contrastées** qui pourraient être mises en oeuvre en application du SAGE **pour satisfaire les enjeux définis par la CLE** dans le cadre de la phase de diagnostic
- **Contenu** : scénarios (actions) selon approche technique, économique et stratégique et évaluation socio-économique des scénarios

Définition et choix de la stratégie de la CLE

- **Objet** : aider la CLE à **formaliser les objectifs généraux** qu'elle se donne pour le SAGE puis à **arrêter un scénario permettant de les atteindre**
- **Contenu** : évaluation des scénarios proposés au regard des objectifs collectifs, choix de la stratégie

■ Délai / suivi / concertation

- 23 mois au total – lancement début 2013
- Réunions: bureau (7), commissions de travail (6), CLE (3)

	Scénario tendanciel						Scénario alternatifs								Choix de la stratégie								
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23
Bureau de la CLE	b1				b2		b3			b4				b5		b6						b7	
Commissions			c1				c2		c3				c4					c5		c6			
CLE						cle1									cle2								cle3

Étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud

- **Objectif** : outil d'aide à la décision pour la CLE, le SMAC et le SMCS dans la mise en œuvre d'une politique de restauration de la continuité écologique
- **Contenu** :
 - État des lieux de 56 ouvrages sur le Clain de Sommières du Clain à Cenon et la Dive du Sud (territoire du SMCS)
 - Diagnostic partagé avec les acteurs locaux et sur le terrain
 - Proposition et évaluation de différents scénarios de restauration de la continuité écologique à l'échelle de chaque ouvrage et à l'échelle des axes Clain / Dive
- Mise en concurrence réalisée, 7 offres reçues
- Négociation en cours avec les deux meilleurs candidats
- Lancement de l'étude prévu pour le début d'année 2013

Pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain

- Débutée en mai 2012 – BE retenu : TTI production, BIOTOPE
- **Travail réalisé** : analyse des données existantes et traitement spatial de données SIG
- **En cours** : finalisation de la photo-interprétation et vérifications terrains
- **A venir** : définition d'enveloppes de probabilité de présence de zones humides / hiérarchisation pour la réalisation d'inventaires de terrain

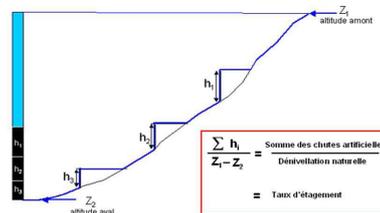
- Rendu prévu pour la fin de l'année

Ordre du jour

- 1 **Présentation du diagnostic du SAGE**
- 2 **Études d'élaboration du SAGE à venir et en cours**
- 3 **Inventaire des ouvrages du bassin du Clain**
- 4 **Révision du SDAGE Loire Bretagne**
- 5 **Réforme territoriale**

- Stage de 3 mois de juin à août 2012 réalisé par B. ROBERT, Master 1 IMACOF de Tours en partenariat avec l'ONEMA
- **Objectifs** : Homogénéiser l'inventaire des ouvrages sur le bassin du Clain et compléter la caractérisation des ouvrages afin de déterminer le taux d'étagement des cours d'eau
- **Travail réalisé** :
 - Analyse, compilation et homogénéisation des données existantes dans le ROE (Référentiel des Obstacles à l'écoulement) via GeOBS et dans Gebps
 - Mesures de terrain sur la Boivre
 - Évaluation des taux d'étagement et de fractionnement (>> indicateur de l'impact des ouvrages) sur l'ensemble des cours d'eau du bassin de manière homogène et à différentes échelles (masses d'eau, secteurs)

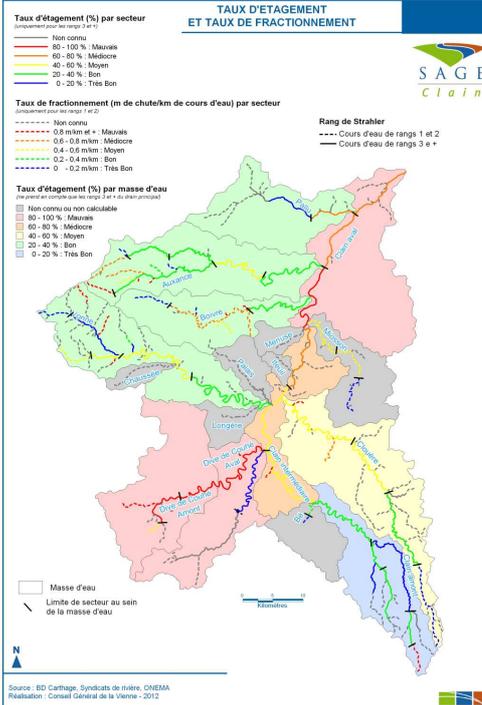
- **Taux d'étagement** :
 - Somme des hauteurs de chute artificielle / dénivellation naturelle
 - Au delà de 40% de taux d'étagement, les peuplements piscicoles sont considérés comme dégradés



- **Taux de fractionnement** :
 - Indicateur utilisé pour les secteurs à forte pente (têtes de bassin)
 - Indicateur complémentaire au taux d'étagement
 - Somme des hauteurs de chute artificielle / linéaire de cours d'eau (m)

Résultats

- 532 ouvrages recensés (372 dans l'état initial du SAGE)
- Inventaire non exhaustif : manques sur tête de bassin Clain, Clouère, Auxance, Vonne (plans d'eau) et sur les petits affluents
- Taux d'étagement élevé sur le Clain intermédiaire et aval, la Dive du Sud, la Clouère aval, la Pallu aval



Ordre du jour

- 1 Présentation du diagnostic du SAGE
- 2 Études d'élaboration du SAGE à venir et en cours
- 3 Inventaire des ouvrages du bassin du Clain
- 4 Révision du SDAGE Loire Bretagne
- 5 Réforme territoriale

Consultation du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE

- Qui : CR, CG, EPTB, chambres consulaires, CESER, PNR, COGEPOMI, CLE + acteurs de l'eau et grand public
- Objectifs : recueillir les observations et propositions sur les grands enjeux de gestion de l'eau, le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE

En parallèle : mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE 2009-2015



- 1 Présentation du diagnostic du SAGE
- 2 Études d'élaboration du SAGE à venir et en cours
- 3 Inventaire des ouvrages du bassin du Clain
- 4 Révision du SDAGE Loire Bretagne
- 5 Réforme territoriale

- **SDCI arrêté le 21 décembre 2011** prévoit :
 - la fusion de 7 syndicats rivière du bassin du Clain : SMAC, Clain sud, Pallu, Auxance Vendelogne, Boivre, Palais Rhune, Clouère + 2 com.com (Vonne)
 - la suppression du syndicat d'assainissement de la vallée du Miosson

- **Consultation terminée (3 mois)** sur l'arrêté du 9 juillet 2012 portant projet de périmètre de l'EPCI issu de la fusion des structures relevant du bassin du Clain
 - Périmètre du futur EPCI ne couvre pas l'ensemble du bassin du Clain - Manques :
 - le Miosson et la Vonne
 - Les parties de bassin hors département 86 (79 et 16)
 - Les communes n'ayant pas de linéaire de cours d'eau mais sur le bassin
 - Recours gracieux en cours : SMCS, Syndicats Auxances / Boivre / Clouère

- **Courrier du Président de la CLE au Préfet du 9 octobre 2012**

- **SDCI arrêté le 21 décembre 2011** prévoit :
 - L'intégration des syndicats d'AEP au SIVEER
 - Grand Poitiers garde la compétence AEP

■ **Consultation en cours**
(mi-septembre à mi-décembre)

